



## COMITE DE GIRONDE DE BASKET-BALL

4 allée Annie Fratellini  
33140 Villenave d'Ornon  
06-19-86-37-71  
secretariat@basket33.fr

### REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER

#### DEPARTEMENTALE MASCULINE 2 (DM2)

#### Article 1 – Équipes

La division est composée des :

- groupements sportifs descendant de Pré Régionale
- groupements sportifs maintenus en Départementale Masculine 2
- groupements sportifs issus de la Départementale Masculine 3

#### Article 2 – Jour et Heure officiels de match

Dimanche à 15h00

#### Article 3 – Règles de participation (Juin 2023)

Nombre de joueurs autorisés : 10 maximum

Date limite de qualification d'un joueur : 28 Février

Types de licences autorisées :

0C : sans limite

1C, 2C, 0CT : 3 cumulées maximum

Couleurs de licences autorisées :

BC : sans limite

VT : sans limite

JH et/ou JN et/ou OH : 3 maximum

#### Article 4 – Système de l'épreuve

##### PHASE 1

Les 24 équipes sont réparties en 3 **4** poules (A, B, C **et D**) de 8 **6** équipes.

Les équipes disputeront un championnat en rencontres aller et retour à l'issue duquel un classement est établi.

##### PHASE 2

Les équipes classées aux 4 **3** premières places de chaque poule de la phase 1 sont regroupées dans 3 **2** poules distinctes (D, E et F) alors que les équipes classées aux 4 **3** dernières places de chaque poule de la



## COMITE DE GIRONDE DE BASKET-BALL

4 allée Annie Fratellini  
33140 Villenave d'Ornon  
06-19-86-37-71  
secretariat@basket33.fr

phase 1 sont regroupées dans 3 2 poules distinctes (G et H et I) selon les critères suivants **le classement inter-poules établi à l'issue de la phase 1** :

- Poule D : 2 équipes de la Poule A et/ou 2 équipes de la Poule B et/ou 2 équipes de la Poule C
- Poule E : 2 équipes de la Poule A et/ou 2 équipes de la Poule B et/ou 2 équipes de la Poule C
- Poule F : 2 équipes de la Poule A et/ou 2 équipes de la Poule B et/ou 2 équipes de la Poule C
- Poule G : 2 équipes de la Poule A et/ou 2 équipes de la Poule B et/ou 2 équipes de la Poule C
- Poule H : 2 équipes de la Poule A et/ou 2 équipes de la Poule B et/ou 2 équipes de la Poule C
- Poule I : 2 équipes de la Poule A et/ou 2 équipes de la Poule B et/ou 2 équipes de la Poule C
- Les 2 équipes d'une même poule de la phase 1 regroupées dans une même poule de la phase 2 conservent les résultats directs acquis lors de la phase 1.
- Les poules D, E, F, G, H et I sont déterminées selon le choix de la Commission Sportive.
- **Poule E : 1<sup>er</sup> / 4<sup>e</sup> / 5<sup>e</sup> / 8<sup>e</sup> / 9<sup>e</sup> / 12<sup>e</sup>**
- **Poule F : 2<sup>e</sup> / 3<sup>e</sup> / 6<sup>e</sup> / 7<sup>e</sup> / 10<sup>e</sup> / 11<sup>e</sup>**
- **Poule G : 13<sup>e</sup> / 16<sup>e</sup> / 17<sup>e</sup> / 20<sup>e</sup> / 21<sup>e</sup> / 24<sup>e</sup>**
- **Poule H : 14<sup>e</sup> / 15<sup>e</sup> / 18<sup>e</sup> / 19<sup>e</sup> / 22<sup>e</sup> / 23<sup>e</sup>**

La phase 2 se dispute sous forme de championnat en rencontres aller et retour à l'issue duquel un classement est établi.

### PHASE FINALE

Les équipes classées 1<sup>ère</sup> des poules D, E et F ainsi que le meilleur 2<sup>ème</sup> selon le ranking (classement inter-poules) aux 2 premières places des poules E et F à l'issue de la phase 2 disputent une phase finale.

Les rencontres se déroulent sur 2 weekends : les 2 1/2 Finales se déroulent le même jour sur le terrain de l'équipe classée 1<sup>ère</sup> au ranking (classement inter-poules) des poules D, E et F. La Finale se déroule sur un terrain choisi par le Bureau sur proposition de la Commission Sportive. Elles sont déterminées selon le principe suivant :

1/2 Finales (1 match sec) :

**Rencontre 1 : 1<sup>er</sup> E c/ 2<sup>e</sup> F**

**Rencontre 2 : 1<sup>er</sup> F c/ 2<sup>e</sup> E**

**L'équipe qui accueillera les 1/2 Finales jouera la rencontre 2.**

Finale (1 match sec) :

Rencontre 3 : Vainqueur rencontre 1 c/ Vainqueur rencontre 2

Les jours et horaires de ces 3 rencontres sont déterminées par la Commission Sportive.

### TITRE DE CHAMPION DE GIRONDE

Le titre de Champion de Gironde est attribué à l'équipe vainqueur de la Finale.

### ACCESSION EN PRE REGIONALE MASCULINE

Les équipes ayant disputé la phase finale accèdent à la PRM pour la saison suivante.

### RELEGATION EN DEPARTEMENTALE MASCULINE 3





## COMITE DE GIRONDE DE BASKET-BALL

4 allée Annie Fratellini  
33140 Villenave d'Ornon  
06-19-86-37-71  
[secretariat@basket33.fr](mailto:secretariat@basket33.fr)

Les équipes classées 4<sup>ème</sup> des poules G, H et I ainsi que le moins bon 3<sup>ème</sup> selon le ranking (classement inter-poules) aux 2 dernières places des poules G et H à l'issue de la phase 2 sont reléguées en DM3 pour la saison suivante.

*Des descentes supplémentaires au ranking (classement inter-poules) peuvent avoir lieu : les descentes des clubs girondins évoluant en championnat régional ayant une répercussion automatique sur le championnat PRM et DM2.*

*Des repêchages au ranking (classement inter-poules) peuvent avoir lieu en fonction des places libres.*

